



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Objectif 2026

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	11
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	36

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateurs	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de six ans, une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée de 2%, soit de la date de création du fonds au 31 octobre 2026. Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Indicateur de référence : Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner de manière discrétionnaire des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net, libellés en euro ou en devises.

Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

Le gérant construit le portefeuille du FCP en recherchant une diversification des titres (chaque émetteur d'obligation sera limité 5% à de l'actif net et chaque émission sera limitée à 3% de l'actif net).

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

Les titres nouvellement acquis en cours de vie viseront à respecter les mêmes critères de notation et de maturité que les titres acquis à la constitution du portefeuille du FCP.

Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant et ce, de manière totalement discrétionnaire, le FCP pourra être investi, de façon temporaire jusqu'à 100% de l'actif net, en instruments du marché monétaire.

La gestion du FCP sera conduite de telle sorte que la sensibilité aux taux demeure comprise entre 0 et 7. Compte-tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le processus de sélection des titres prendra appui sur :

- une analyse « crédit » de l'émetteur reposant sur un examen détaillé de l'émetteur, y compris la compréhension des principaux risques liés au modèle, aux finances et aux politiques financières de l'émetteur. L'examen des états financiers repose sur une analyse détaillée des déclarations publiées et des discussions avec la direction concernant les politiques financières, les indicateurs de performance récents et les perspectives de performance future.
- une étude de la structure du titre ;
- une étude comparative de la modélisation et du prix de revient du titre.

Lors de sa création et jusqu'à la fin de la période de souscription soit le 1er juillet 2020 inclus, le FCP sera investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué (à compter de la fermeture de la période de souscription), le gérant procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme indiqué précédemment.

A l'échéance du FCP, soit le 31 octobre 2026, la société de gestion pourra faire le choix de fusionner le FCP, de le liquider ou de modifier sa stratégie, sous réserve de l'agrément de l'AMF.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	[0 ; 7]
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : minimum 20% de l'actif net ; USD, GBP et CHF
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 5% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net dont les pays-émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP n'aura pas vocation à être exposé au marché actions. Toutefois, le FCP pourra être exposé à cette classe d'actifs, dans la limite de 10% maximum de l'actif net, en raison de l'investissement dans des obligations convertibles et convertibles contingentes.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créance dont la maturité ne peut excéder le 31 décembre 2027. Cependant, le gérant pourra sélectionner des titres dont la maturité dépasse la date précitée à condition que ces titres bénéficient d'une première option de remboursement (« call ») antérieure à l'échéance du FCP, soit le 31 octobre 2026.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 100% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations souveraines
- obligations high yield
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- obligations callables
- obligations puttables

Ces titres seront libellés en Euro, USD, GBP et CHF, étant entendu que les titres émis en euro représenteront au minimum 20% de l'actif net. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 5% de l'actif net.

Ces titres seront émis par des émetteurs ayant leur siège social situé dans toutes les zones géographiques. La part des titres issus de pays émergents est limitée à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites CoCos) jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à B3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance de notation allant de CCC+ à CCC- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou une notation de CCC sur l'échelle de notation de Fitch ou de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

A l'exception de la période de souscription (soit de la date de création du fonds au 1er juillet 2020 inclus et de la phase de désinvestissement (échéance du fonds), et à l'exception des cas où les conditions de marché sont jugées défavorables par le gérant, les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées seront les suivantes, à hauteur de 10% maximum de l'actif net : titres de créance négociables et OPC monétaires. L'utilisation de ces instruments sera limitée à la seule gestion des liquidités.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers**	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

** ne répondant pas aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures : sur taux, de change
 - Swaps : de taux, de devises, de change
 - Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap et Total Return Swap (indice et single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles (dans la limite de 10% maximum de l'actif net)
 - Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% maximum de l'actif net)
 - Obligations puttables
 - Obligations callables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ». Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque »

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués spéculatifs selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 5% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs. Le FCP est plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Durée de placement recommandée : six ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci- après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 27 mars 2020.*
- *Date de création du Fonds : 20 mai 2020.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'année a été particulièrement difficile sur le marché du crédit avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux.

Notre exposition au marché Américain, qui a sous-performé en relatif au marché Européen, a également affecté la performance du fonds sur l'année.

Malgré cette performance négative au cours des 12 derniers mois, le fonds reste bien positionné pour son horizon de placement. Le rendement moyen embarqué s'est ainsi considérablement accru pour atteindre 9.8% à fin septembre.

Au cours de l'année, nous avons été assez actif sur le secondaire pour réduire notre exposition sur certains noms dont le profil de risque se détériorait ou qui n'offraient plus de valorisation attractive pour la réallouer vers des crédits qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque comme Intrum, Graanul ou Ford.

Malgré la forte baisse du nombre d'émissions sur le marché primaire, nous avons souvent participé, comme sur Lottomatica, Banco de Credito Social ou Fedrigoni.

Sur la période, la performance du FCP a été de -17,82%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	-	589 671,87
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	397 544,00	-
FABRIC BC SPA VAR 31/08/2026	-	395 864,04
EDF SA 5% VAR PERP	-	389 621,37
MATTEL INC 5.875% 15/12/2027	-	371 076,95
ILIAD HOLDING SAS 7% 15/10/2028	366 379,98	-
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.271% 09/01/2027	360 819,23	-
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	-	335 845,89
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	-	329 760,49
BELDEN INC 4.125% 15/10/2026	-	319 457,19

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 171%.

Levier net : 106%.

Actifs illiquides et Gestion de la liquidité

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiels).

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OBJECTIF 2026 n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OBJECTIF 2026 ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	21 148 969,37
- Change à terme :	21 148 969,37
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022**

OBJECTIF 2026

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion

ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OBJECTIF 2026 relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.



OBJECTIF 2026

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**OBJECTIF 2026****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OBJECTIF 2026

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.27 15:30:34 +0100

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	24 372 173,28	33 585 900,50
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24 372 173,28	33 585 900,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	20 471 514,90	16 303 778,76
Opérations de change à terme de devises	18 076 338,37	15 847 286,31
Autres	2 395 176,53	456 492,45
Comptes financiers	443 152,21	691 011,34
Liquidités	443 152,21	691 011,34
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	45 286 840,39	50 580 690,60

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	23 618 363,07	31 884 014,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	331 332,67	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 082,38	365 379,42
• Résultat de l'exercice	994 952,91	1 250 479,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	24 962 731,03	33 499 873,58
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	20 324 109,36	17 080 817,02
Opérations de change à terme de devises	20 272 332,57	15 660 332,20
Autres	51 776,79	1 420 484,82
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	45 286 840,39	50 580 690,60

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 645,30	4 398,28
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 403 708,15	1 976 565,10
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 407 353,45	1 980 963,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 206,23	-8 772,45
• Autres charges financières	-226,01	-267,38
Total (II)	-5 432,24	-9 039,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 401 921,21	1 971 923,55
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-374 278,23	-525 123,41
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 027 642,98	1 446 800,14
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-32 690,07	-103 737,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-92 583,08
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	994 952,91	1 250 479,34

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC de la société de gestion	1,18% maximum TTC
Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,15% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	33 499 873,58	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	35 110 600,69
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 983 228,70	-4 884 905,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	256 790,70	589 758,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-446 463,23	-40 991,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	7,84	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-14 712,82	-12 394,96
Différences de change	-464 329,16	-95 827,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-5 912 850,16	1 479 416,70
- Différence d'estimation exercice N	-4 433 433,46	1 479 416,70
- Différence d'estimation exercice N-1	1 479 416,70	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 027 642,98	1 446 800,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-92 583,08
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	24 962 731,03	33 499 873,58

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	20 217 163,78	-
Obligations à taux variable	4 155 009,50	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	20 217 163,78	4 155 009,50	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	443 152,21
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 416 539,74	10 701 613,92	12 254 019,62
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	443 152,21	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 722 531,61	710 642,47	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 098 587,22	366 953,86	-	-
Comptes financiers	270 761,42	36 764,12	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	16 157 292,85	1 392 921,83	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	20 471 514,90
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	3 054 280,80
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	15 022 057,57
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	1 970 000,00
Ventes réglemets différés	402 647,51
Coupons à recevoir	22 529,02
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	20 324 109,36
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	17 550 214,68
Montant total négocié des Achats à terme de devises	2 722 117,89
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	51 152,89
Provisions commissions de mouvements	623,90
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	28 496	2 983 228,70
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,27
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	994 952,91	1 250 479,34
Total	994 952,91	1 250 479,34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	994 952,91	1 250 479,34
Total	994 952,91	1 250 479,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	331 332,67	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 082,38	365 379,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	349 415,05	365 379,42
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	349 415,05	365 379,42
Capitalisation	-	-
Total	349 415,05	365 379,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	-	-	-
Actif net	24 962 731,03	33 499 873,58	-	-	-
Nombre de parts en circulation	277 314	305 810	-	-	-
Valeur liquidative	90,01	109,54	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	0,27	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,58	4,08	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 20 mai 2020.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013457157	ACCOR SA VAR PERP	PROPRE	100 000,00	77 943,11	EUR	0,31
US00973RAG83	AKER BP ASA 2.875% 15/01/2026	PROPRE	150 000,00	140 668,96	USD	0,56
US013092AB74	ALBERTSONS COS LLC SAFEW 5.875% 15/02/2028	PROPRE	480 000,00	455 921,12	USD	1,83
XS2342057143	ALLIED UNI 3.625% 01/06/2028	PROPRE	261 000,00	196 790,19	EUR	0,79
US02005NBF69	ALLY FINANCIAL INC 5.75% 20/11/2025	PROPRE	200 000,00	202 252,40	USD	0,81
XS2138140798	ALTICE FRANCE HOLDING SA 4% 15/02/2028	PROPRE	600 000,00	371 432,87	EUR	1,49
XS2332975007	ALTICE FRANCE SA 4% 15/07/2029	PROPRE	100 000,00	77 443,78	EUR	0,31
XS2390152986	ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	PROPRE	157 000,00	121 686,41	EUR	0,49
US038522AQ17	ARAMARK SERVICES INC 5% 01/02/2028	PROPRE	410 000,00	372 588,78	USD	1,49
XS2310511717	ARDAGH METAL PACKAGING 3% 01/09/2029	PROPRE	400 000,00	288 993,33	EUR	1,16
US00191UAA07	ASGN INCORPORATED 4.625% 15/05/2028	PROPRE	100 000,00	89 609,31	USD	0,36
US045054AL70	ASHTREAD CAPITAL INC 4.25% 01/11/2029	PROPRE	235 000,00	213 013,06	USD	0,85
XS2270393379	BANCA MONTE DEI PASCHI S 1.875% 09/01/2026	PROPRE	280 000,00	229 764,39	EUR	0,92
XS2535283548	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	PROPRE	200 000,00	199 174,03	EUR	0,80
XS2102912966	BANCO SANTANDER SA PERP	PROPRE	600 000,00	470 375,18	EUR	1,88
BE0002582600	BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	PROPRE	600 000,00	428 439,89	EUR	1,72
US085770AB14	BERRY GLOBAL ESCROW CORP 5.625% 15/07/2027	PROPRE	285 000,00	273 678,48	USD	1,10
XS2338167104	BK LC FINCO 1 SARL 5.25% 30/04/2029	PROPRE	100 000,00	82 187,22	EUR	0,33
XS1713858576	BORMIOLI PHARMA BIDCO VAR 15/11/2024	PROPRE	247 000,00	223 976,38	EUR	0,90
XS2177476947	BOXER PARENT CO INC 6.5% 02/10/2025	PROPRE	303 000,00	283 484,28	EUR	1,14
XS2403031912	BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	PROPRE	129 000,00	123 869,56	EUR	0,50
XS2294186965	CAB 3.375% 01/02/2028	PROPRE	207 000,00	159 126,33	EUR	0,64
ES0840609012	CAIXABANK SA VAR PERP	PROPRE	600 000,00	475 035,92	EUR	1,90
US131347CN48	CALPINE CORP 5.125% 15/03/2028	PROPRE	300 000,00	264 343,86	USD	1,06
US14739LAB80	CASCADES INC USA INC 5.375% 15/01/2028	PROPRE	290 000,00	253 993,15	USD	1,02

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1248EPCB75	CCO HOLDINGS LLC 5.375% 01/06/2029	PROPRE	400 000,00	357 464,23	USD	1,43
XS2112973107	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 3.5% 11/02/2027	PROPRE	356 000,00	292 729,50	EUR	1,17
XS2388186996	CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	PROPRE	100 000,00	79 756,50	EUR	0,32
US20338QAD51	COMMSCOPE FINANCE LLC 6% 01/03/2026	PROPRE	285 000,00	269 569,59	USD	1,08
US20752TAA25	CONNECT FINCO SARL CONNE 6.75% 01/10/2026	PROPRE	250 000,00	223 154,32	USD	0,89
XS2274816177	CONTOURGLOBAL POWER HLDG 3.125% 01/01/2028	PROPRE	100 000,00	74 343,29	EUR	0,30
XS0629974352	CO-OPERATIVE WHOLESALE STE LTD CPN STEP 08/07/2026	PROPRE	205 000,00	207 694,87	GBP	0,83
US126307BD80	CSC HOLDINGS LLC 4.625% 01/12/2030	PROPRE	450 000,00	319 619,70	USD	1,28
XS2408458730	DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	PROPRE	400 000,00	316 214,47	EUR	1,27
US26150TAE91	DRAWBRIDGE PEC OPPOR FU 3.875% 15/02/2026	PROPRE	440 000,00	409 976,92	USD	1,64
US26151AAA79	DRAX FINCO PLC 6.625% 01/11/2025	PROPRE	225 000,00	229 206,77	USD	0,92
XS2333564503	DUFRIY ONE BV 3.375% 15/04/2028	PROPRE	187 000,00	145 380,11	EUR	0,58
XS2353416386	ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	PROPRE	456 000,00	328 572,57	EUR	1,32
XS1961057780	ERST GROUP BANK VAR PERP	PROPRE	200 000,00	173 390,94	EUR	0,69
US30251GBA40	FMG RESOURCES AUG 2006 4.5% 15/09/2027	PROPRE	295 000,00	263 358,99	USD	1,06
US345397A456	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.271% 09/01/2027	PROPRE	400 000,00	359 228,01	USD	1,44
XS2028892474	GALAXY BIDCO LTD 6.5% 31/07/2026	PROPRE	290 000,00	273 125,84	GBP	1,09
XS2321537255	GAMMA B 5.125% 15/07/2025	PROPRE	182 000,00	165 106,13	EUR	0,66
XS2208646690	GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	PROPRE	219 000,00	204 201,47	EUR	0,82
US36485MAK53	GARDA WORLD SECURITY 4.625% 15/02/2027	PROPRE	200 000,00	176 639,65	USD	0,71
XS2337703537	GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	PROPRE	100 000,00	84 312,71	EUR	0,34
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	132 000,00	105 446,92	EUR	0,42
US422704AH97	HECLA MINING CO 7.25% 15/02/2028	PROPRE	190 000,00	180 952,00	USD	0,72
XS2189784957	HTA GROUP LTD 7% 18/12/2025	PROPRE	233 000,00	211 765,91	USD	0,85
US44332PAD33	HUB INTERNATIONAL LTD 7% 01/05/2026	PROPRE	290 000,00	289 712,86	USD	1,16
US449691AC82	ILIAD HOLDING SAS 7% 15/10/2028	PROPRE	400 000,00	363 493,53	USD	1,46
XS2108560306	INEOS STYROLUTION GROUP GMBH 2.25% 16/01/2027	PROPRE	300 000,00	231 755,25	EUR	0,93
XS2034925375	INTRUM AB 3.5% 15/07/2026	PROPRE	200 000,00	160 672,11	EUR	0,64
XS2010037682	JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	PROPRE	220 000,00	177 268,33	EUR	0,71
XS2010034077	KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	PROPRE	351 000,00	295 815,34	EUR	1,19

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2298381307	KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	PROPRE	150 000,00	120 918,88	EUR	0,48
XS2298382453	KLEOPATRA HOLDINGS 6.5% 01/09/2026	PROPRE	200 000,00	127 661,67	EUR	0,51
FR0013461795	LA BANQUE POSTALE VAR PRP	PROPRE	600 000,00	473 913,57	EUR	1,90
XS2240463674	LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	PROPRE	102 000,00	88 714,61	EUR	0,36
XS2536848448	LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	PROPRE	100 000,00	100 107,58	EUR	0,40
BE6336312788	LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	PROPRE	200 000,00	173 036,94	EUR	0,69
US57665RAL06	MATCH GROUP INC 4.125% 01/08/2030	PROPRE	200 000,00	168 902,92	USD	0,68
US55305BAS07	MI HOMES INC 4.95% 01/02/2028	PROPRE	200 000,00	172 098,71	USD	0,69
US626738AE88	MURPHY OIL USA INC 4.75% 15/09/2029	PROPRE	160 000,00	144 509,89	USD	0,58
US62886EAV02	NCR CORP 6.125% 01/09/2029	PROPRE	290 000,00	258 104,76	USD	1,03
XS2332219612	NEINOR HOMES SLU 4.5% 15/10/2026	PROPRE	200 000,00	171 639,00	EUR	0,69
XS2332589972	NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	PROPRE	172 000,00	147 590,00	EUR	0,59
PTNOBFOM0017	NOVO BANCO SA VAR 06/07/2028	PROPRE	200 000,00	185 159,78	EUR	0,74
US629377CR16	NRG ENERGY INC 3.625% 15/02/2031	PROPRE	350 000,00	280 708,83	USD	1,12
XS2401961078	PAGANINI BIDCO SPA VAR 30/10/2028	PROPRE	149 000,00	136 115,85	EUR	0,55
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	123 000,00	108 832,61	EUR	0,44
US737446AP91	POST HOLDINGS INC 5.5% 15/12/2029	PROPRE	280 000,00	251 785,00	USD	1,01
DE000A2G8WA3	PROGROUP AG 3% 31/03/2026	PROPRE	357 000,00	292 198,55	EUR	1,17
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	242 000,00	224 282,71	EUR	0,90
XS2291911282	REKEEP SPA 7.25% 01/02/2026	PROPRE	150 000,00	133 067,63	EUR	0,53
FR0013368206	RENAULT SA 2% 28/09/2026	PROPRE	100 000,00	80 427,88	EUR	0,32
FR0014006W65	RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	PROPRE	100 000,00	80 268,32	EUR	0,32
XS0944831154	ROLLS- ROYCE PLC 3.375% 18/06/26	PROPRE	250 000,00	229 821,76	GBP	0,92
XS2070055095	SCHOELLER PACKAGING 6.375% 01/11/2024	PROPRE	370 000,00	306 357,69	EUR	1,23
US81105DAA37	SCRIPPS ESCROW II INC 3.875% 15/01/2029	PROPRE	200 000,00	164 663,59	USD	0,66
DE000A3KS5R1	SIGNA DEVELOPMENT FIN 5.5% 23/07/2026	PROPRE	300 000,00	195 503,17	EUR	0,78
US82967NBC11	SIRIUS XM RADIO INC 5.5% 01/07/2029	PROPRE	330 000,00	308 228,50	USD	1,23
US85172FAN96	SPRINGLEAF FINANCE CORP 7.125% 15/03/2026	PROPRE	380 000,00	349 352,69	USD	1,40
XS2110768525	STENA INTERNATIONAL SA 3.75% 01/02/2025	PROPRE	185 000,00	169 948,86	EUR	0,68
US86614RAM97	SUMMIT MATERIALS LLC FIN 6.50% 15/03/2027	PROPRE	285 000,00	281 064,01	USD	1,13

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1577958058	SUPERIOR INDUSTRIES INTE 6% 15/06/2025	PROPRE	150 000,00	122 666,50	EUR	0,49
US87612BBG68	TARGA RESOURCES PARTNERS 5% 15/01/2028	PROPRE	165 000,00	156 700,27	USD	0,63
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	261 841,19	EUR	1,05
US88033GDA58	TENET HEALTHCARE CORP 5.125% 01/11/2027	PROPRE	100 000,00	93 945,93	USD	0,38
US88033GCX60	TENET HEALTHCARE CORP 6.25% 01/02/2027	PROPRE	100 000,00	96 996,63	USD	0,39
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	319 000,00	270 314,44	EUR	1,08
XS2351344622	TRANSCOM HOLDING AB VAR 15/12/2026	PROPRE	178 000,00	153 912,79	EUR	0,62
XS2034068432	TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	PROPRE	152 000,00	136 872,07	EUR	0,55
FR0013330537	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	500 000,00	392 838,64	EUR	1,57
XS1963834251	UNICREDIT SPA VAR PERP	PROPRE	420 000,00	379 022,67	EUR	1,52
US911365BL76	UNITED RENTALS NORTH AM 5.25% 15/01/2030	PROPRE	280 000,00	258 266,76	USD	1,03
XS1629969327	UPC HOLDING BV 3.875% 15/06/2029	PROPRE	465 000,00	366 877,70	EUR	1,47
US91740PAF53	USA COM PART 6.875% 01/09/2027	PROPRE	160 000,00	149 590,09	USD	0,60
XS2352739184	VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	PROPRE	300 000,00	291 519,83	EUR	1,17
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	100 000,00	79 730,85	EUR	0,32
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	155 000,00	136 467,81	EUR	0,55
XS2307567086	VICTORIA PLC 3.625% 26/08/2026	PROPRE	145 000,00	105 596,77	EUR	0,42
XS2189766970	VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	PROPRE	268 000,00	193 460,94	EUR	0,77
US92840VAB80	VISTRA OPERATIONS CO LLC 5.625% 15/02/2027	PROPRE	285 000,00	272 425,34	USD	1,09
XS2231188876	VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31/01/2031	PROPRE	102 000,00	77 685,44	EUR	0,31
DE000A254QA9	WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	PROPRE	266 000,00	192 191,16	EUR	0,77
US95081QAP90	WESCO DISTRIBUTION INC 7.25% 15/06/2028	PROPRE	280 000,00	287 577,39	USD	1,15
US98212BAM54	WPX ENERGY INC 5.875% 15/06/2028	PROPRE	109 000,00	107 398,70	USD	0,43
XS2010039381	ZF EUROPE FINANCE BV 2% 23/02/2026	PROPRE	300 000,00	253 058,75	EUR	1,01
XS2116386132	ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	PROPRE	588 000,00	410 121,92	EUR	1,64
XS2498543102	888 ACQUISITIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	PROPRE	182 000,00	154 385,92	EUR	0,62
Total Obligation				24 372 173,28		97,63
Total Valeurs mobilières				24 372 173,28		97,63

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-623,90	-623,90	EUR	-0,00
Total AUTRES				-623,90		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	135 626,67	135 626,67	EUR	0,54
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	32 264,19	36 764,12	GBP	0,15
	BANQUE USD SGP	PROPRE	265 251,43	270 761,42	USD	1,08
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	394 453,63	402 647,51	USD	1,61
Total BANQUE OU ATTENTE				845 799,72		3,39
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	1 970 000,00	1 970 000,00	EUR	7,89
Total DEPOSIT DE GARANTIE				1 970 000,00		7,89
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-41,95	-41,95	EUR	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-26 025,75	-26 025,75	EUR	-0,10
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 085,19	-25 085,19	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-51 152,89		-0,20
Total Liquidites				2 764 022,93		11,07
Coupons						
Obligation						
XS2177476947	BOXER PA 6.5% 10/25	ACHLIG	303,00	9 847,50	EUR	0,04
US20752TAA25	CONNECT FIN 6.75% 26	ACHLIG	250,00	8 612,77	USD	0,03
XS2321651031	VIA CEL 5.25% 04/26	ACHLIG	155,00	4 068,75	EUR	0,02
Total Obligation				22 529,02		0,09
Total Coupons				22 529,02		0,09
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 250715 GBP/EUR	RECU	350 000,00	366 953,86	GBP	1,47
	OACT 250715 GBP/EUR	VERSE	-359 994,90	-359 994,90	EUR	-1,44
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	635 000,00	624 574,05	USD	2,50
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-532 887,82	-532 887,82	EUR	-2,13
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	250 000,00	242 679,07	USD	0,97
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-240 450,11	-240 450,11	EUR	-0,96

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	750 000,00	728 037,21	USD	2,92
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-721 350,34	-721 350,34	EUR	-2,89
Total Change a terme				107 561,02		0,43
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	1 000 000,00	993 080,43	USD	3,98
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-785 299,20	-785 299,20	EUR	-3,15
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	100 000,00	98 956,18	USD	0,40
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-82 135,52	-82 135,52	EUR	-0,33
	OVCT 250715 GBP/EUR	RECU	1 120 478,07	1 120 478,07	EUR	4,49
	OVCT 250715 GBP/EUR	VERSE	-1 050 000,00	-1 173 675,48	GBP	-4,70
	OVCT 250715 GBP/EUR	RECU	209 289,91	209 289,91	EUR	0,84
	OVCT 250715 GBP/EUR	VERSE	-196 000,00	-219 246,35	GBP	-0,88
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	2 747 920,29	2 747 920,29	EUR	11,01
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-3 257 000,00	-3 252 539,87	USD	-13,03
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	6 717 111,94	6 717 111,94	EUR	26,91
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-7 945 000,00	-7 921 509,35	USD	-31,73
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	4 227 257,36	4 227 257,36	EUR	16,93
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-5 000 000,00	-4 983 243,63	USD	-19,96
Total Change a terme				-2 195 994,20		-8,80
Total OBJECTIF 2026				24 962 731,03		100,00